

## Séance du 22 février 2010

Le vingt-deux février deux mille dix, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par Mme le Maire, se sont assemblés à la mairie sous sa présidence.

Date de convocation : 15 février 2010

Date d'affichage : 02 mars 2010

Etaient présents : Mme HENRY Marylène ; MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, PATIN Bernard ; Melle PAISANT Nadège ; MM DUFORT Erik, PACARY Michel, DUPONT Henri, ALLIX Gratien ; Melle LEVALLOIS Mireille ; Mme L'ORPHELIN Pierrette ; M. BOURDON Noël.

Etait excusée : Mme LEDOUX (procuration Mme HENRY).

Etaient absents : MM LEROUXEL - LEMERRE.

Mme L'ORPHELIN, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

### **I. Fonds de Solidarité pour le Logement : participation financière 2010 (reçu le 02/03/2010)**

Mme le Maire présente une demande de participation financière au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Le montant demandé est de 0.60 € par habitant pour les communes de moins de 2 000 habitants.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à cette participation financière pour l'année 2010 et autorise Mme le Maire à verser la dotation demandée (0.60 € x 603 habitants = 361.80 €) sur le compte ouvert près de la CAF.

### **II. Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté**

Mme le Maire présente une demande de la Direction des Solidarités Départementales, concernant le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD) pour l'année 2010. La participation est de 0.23 € par habitant. Le CM décide, comme les autres années, de ne pas donner suite à cette demande qui serait de toute façon prise en charge par le CCAS si le cas se présentait.

### **III. Remplacement à l'Agence Postale (reçu le 02/03/2010)**

Mme le Maire expose qu'il est indispensable de maintenir l'ouverture de l'Agence Postale Communale en cas d'absence de l'agent en place. En effet, ce service est d'autant plus nécessaire en milieu rural.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- autorise Mme le Maire à pourvoir au remplacement de Mme DOLLEY, agent en charge de l'Agence Postale Communale, lors d'une absence momentanée ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire à ce remplacement.

### **IV. Renouvellement du contrat à l'Agence postale**

Mme le Maire informe le CM qu'il va falloir procéder au renouvellement du contrat de Mme DOLLEY, agent en charge de l'Agence Postale. Le CM donne son accord pour un nouveau contrat d'une année à compter du 02 mai 2010.

## **V. Cité de la Terrette**

Une analyse G11 a été réalisée par FONDASOL. Il conviendra de faire une analyse G12 avant toute construction car le sous-sol est très mauvais jusqu'à 2.50 m de profondeur.

M. BOURDON s'est renseigné auprès d'un constructeur. Ce dernier prétend qu'il n'y a aucun souci de construction.

Le CM est favorable pour continuer les recherches : des drains ont été posés sur ce terrain. Il convient de connaître leur nombre et leur situation.

## **VI. Papyloft**

Nous sommes en attente d'un devis de viabilisation. Il faut prévoir un pont de 10 m de large pour traverser la rivière, un bandeau routier avec 15 places de parking, le raccordement aux réseaux.

## **VII. Document unique d'évaluation des risques**

Ce document est obligatoire et doit être rempli par le Directeur de l'école, en collaboration avec la mairie. M. BOURGE en présente les conclusions. Dans les préaux, une lampe a été ôtée, un robinet a été déposé, le conduit de cheminée a été restauré, le regard a été maçonné, le vieux lavabo a été enlevé et un enduit a été refait. Un nouvel abri protège les bouteilles de gaz ; une serrure a été mise en place sur l'armoire à pharmacie ; un double interrupteur dans une classe a été remplacé ; 3 blocs « sorties de secours » ont été installés (classes et couloir) ; un extincteur a été installé fin 2009 dans la chaufferie.

## **VIII. Affaires diverses**

- Photocopieur : 4 revendeurs ont été contactés. La commission des finances s'est réunie et est favorable à la location plutôt qu'à l'achat (contrat de location de 5 ans avec possibilité de changer à partir de la 3<sup>ème</sup> année). Le conseil est favorable à la location sauf si le prix d'achat est plus bas et demande de poursuivre l'étude.

- Le Bois Hébert : Le lot n° 5 est réservé. Un compromis comportant un délai de construction de 5 ans a été signé avec les futurs acquéreurs. Le lot n°3, étant un peu à l'écart, leur a été proposé afin de ne pas freiner la 2<sup>ème</sup> tranche de voirie. Le Conseil accepte de baisser le prix de ce lot à hauteur du lot n°5.

- Syndicat Mixte du Point Fort : Une visite du site de Cavigny est proposée à tous les membres du conseil. Le CM propose le mercredi 24 mars 2010 à 14 heures. D'autre part, M. PACARY ne souhaite plus être délégué pour des raisons personnelles. Le CM désigne M. PATIN comme délégué titulaire et M. BOURGE comme suppléant.

- Dates à retenir : commission sports et loisirs le 08/03/2010 à 20h30 ; commission des finances le 17/03/2010 à 20h30 ; budget le 07/04/2010 à 10h ; Festival du bois du 26 au 31/07/2010.

- Suite à une erreur, la demande de M. VIVIER n'a pas été étudiée. La commission voirie se rendra à la Rue aux Moines pour étudier cette demande de caillou.

- La Gare : Mme le Maire a visité la gare : de gros problèmes d'humidité et des dégradations sont à déplorer. Par ailleurs, la salle d'attente voyageurs va être refaite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

La Secrétaire,